



Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 2 octobre 2023 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

N° de résolution
ou annotation

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023-10-217 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

15.1 ;

15.2 ;

15.3 .

Sur proposition de **XXXX**, appuyée par **XXXX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2023-10-218 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Sur proposition de **XXXXX**, appuyée par **XXXXX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 11 septembre 2023 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention des citoyens à venir

Service de sécurité incendie



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Kingsey Falls

N° de résolution
ou annotation

CORRESPONDANCE

Adoption des comptes du mois

Sur proposition de **XXXXX**, appuyée par **XXXXX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUINZE DOLLARS ET DIX-HUIT CENTS (319 815,18 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

CONSIDÉRANT QUE:

1. La Ville de Kingsey Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
2. Le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
3. Les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
4. Les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
5. Le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;
6. La transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
7. Le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;
8. Si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
9. Les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **XXXX**, appuyée par **XXXX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de la Ville de Kingsey Falls approuve les dépenses d'un montant de 45 544,19 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier no DKG63328 - 39097 (17) - 20230517-026), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique